



FICHE PRODUIT – Digital Invoices

Adopter la facturation numérique pour être en conformité avec la réglementation française et européenne

La Direction Générale des Impôts (DGFiP) a émis un mandat qui oblige toutes les organisations à accepter les factures numériques ou les factures électroniques à partir du 1er juillet 2024. Elle a également publié un calendrier pour que toutes les organisations commencent à émettre des factures numériques et à faire des déclarations électroniques, en fonction de leur taille et de leurs revenus.

Avec cette réforme numérique, la France vise à accroître son efficacité dans la collecte des impôts, à aider les entreprises à réduire les coûts de traitement des factures et des paiements, et à stimuler la productivité globale, conformément à Chorus Pro.

Calendrier de mise en conformité des entreprises

1 juillet 2024

Toutes les entreprises acceptent les factures électroniques
Les grandes entreprises émettent des factures électroniques

1 juillet 2025

Les moyennes entreprises émettent des factures électroniques

1 juillet 2026

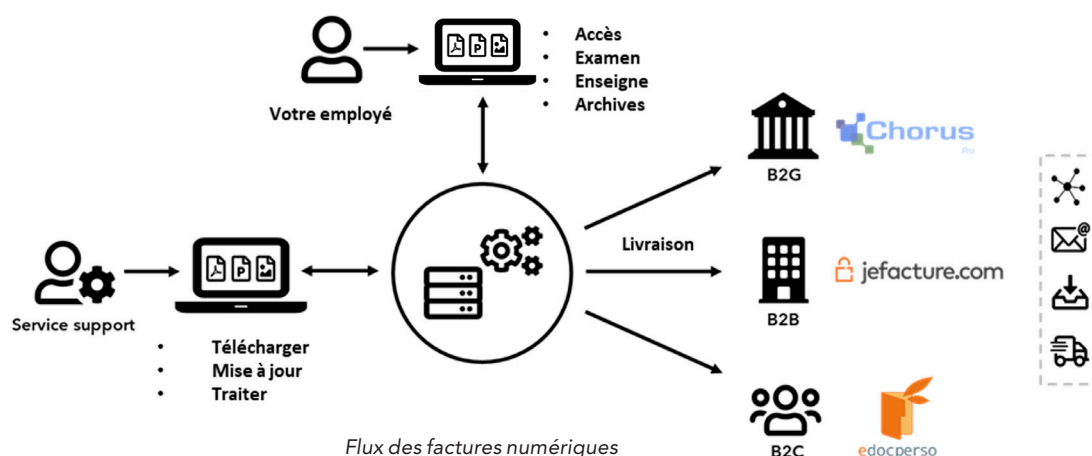
Les petites et moyennes entreprises émettent des factures électroniques

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Une facture électronique peut avoir deux formats d'envoi, conformément à la législation :

Format EDI (Echange de Données Informatisées) classique, avec champs prédéfinis et traitement automatisé.

Une facture présentée dans un format d'envoi non structuré, envoyée par courrier électronique, tel que Word ou PDF.



IN Groupe propose de transformer les flux PDF en flux normalisés basés sur la norme Factur-X. Notre solution est interconnectée au portail des experts-comptables jefacture.com. Elle permet la gestion des factures dématérialisées pour 22 000 cabinets d'expertise comptable ; soit environ 2,6 millions de PME (clients de cabinets d'expertise comptable.)

L'initiative de "jefacture.com" vise à numériser les flux de facturation et de paiement des factures des entreprises et des clients des entreprises et à offrir une plateforme conforme aux obligations de dématérialisation des factures B2B à partir 2024, et 2025.

Caractéristiques principales

- Facilité d'utilisation via une plateforme de gestion unique
- Automatisation du service pour accélérer le traitement et la diffusion de l'information
- Répondre aux exigences gouvernementales et réglementaires
- Réduction des délais de traitement et de livraison
- Suivi en temps réel pour limiter la perte ou le vol de données.
- Réduction des frais d'expédition, de poste et de stockage